

**COMMUNE DE
ST ERME OUTRE
ET RAMECOURT
(Aisne)**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
03 avril 2023

Date d'affichage :
03 avril 2023

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois le treize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - Mme REMY Élisabeth - M. REMY Michel - M. THIRAULT Alexis - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. THIRAULT Damien (Pouvoir à M. THIRAULT Alexis) - M. LECUYER Damien (Pouvoir à M. COINTE Frédéric) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude)

Absents : Mme THÉPAUT Chrystel - M. GOSSET Cyril

M THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**10-13-2023
SUBVENTIONS
AUX
ASSOCIATIONS -
SAINT-ERME
GYMNASTIQUE**

Le Maire informe le conseil que suite à la réception du dossier de subvention, et selon la délibération en date 01 juin 2017 soumettant les associations sportives à un calcul d'attribution, la commission des finances a étudié leur dossier et

L'Association Saint-Erme Gymnastique se voit attribuer une subvention de 251 euros.

Après étude et discussion, le conseil municipal accepte de verser une subvention d'un montant de 251 euros à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet
le : 04 MAI 2023

Envoyé en Préfecture le :

Reçu en Préfecture le :

Identifiant de
télétransmission :

Alain NORMAND
Le Maire,

Alexis THIRAULT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
002-210206512-20230413-10-13-2023-DE
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023